



## PASS CULTURE 2024

Le PASS Culture est né de la volonté des élus de la CMCAS Chartres-Orléans d'encourager les bénéficiaires à participer en famille à la vie culturelle tout au long de l'année au rythme souhaité.

Il est constitué de un ou plusieurs justificatifs pour un montant total minimum de 70€ (**nouveauté**), à fournir concernant les activités suivantes :

- Spectacle, Théâtre, Cinéma, Concert, Manifestation sportive (matches tout sport)
- Découverte culturelle et patrimoniale (visite guidée, Musée, Site historique, Exposition, ...)
- Parc de Loisirs, Zoo, Aquarium
- Achats de livres (livres numériques inclus), **dont la Librairie des Activités Sociales (jusqu'à -25%)**, CD, Vinyle, DVD, Blu-Ray, VOD (Films, Musique, Jeux)
- Abonnement annuel à des magazines et journaux (numérique inclus)
- Abonnement de musique en ligne (MusicMe, Apple music, Spotify, Deezer,..), abonnements vidéo en ligne (Netflix, Amazon prime, Disney + ...), **achats de jeux en ligne (nouveauté)**.
- **Achat de séance (3€) sur la Médiathèque des Activités Sociales en plus des propositions CCAS gratuites**

La CMCAS Chartres-Orléans participe par un virement de 15 à 65€ à vos sorties culturelles et de loisirs.

Le PASS Culture est nominatif et accessible pour chaque Ouvrant-Droit (OD) de la CMCAS Chartres-Orléans.

La Médiathèque numérique des Activités Sociales (cinéma, musique, loisirs, livres,...) reste accessible à tous sans abonnement sur <https://ccas.mediatheques.fr>

Coefficient social	<10000	10000 à 14999	15000 à 19999	20000 à 24999	25000 à 29999	30000 à 34999	35000 à 40000	> 40000
Remboursement CMCAS	65 €	50 €	40 €	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €

### Règles d'application pour l'accès au PASS Culture

- Le PASS Culture fonctionne par année civile (date des justificatifs). L'OD remet à la CMCAS ou à la SLVie ce formulaire rempli avec les justificatifs (factures acquittées ou tickets ou billets d'accès) avant le 15 décembre de l'année en cours. Tout dossier arrivé au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.
- Pour les billets collectifs (famille ou groupe), il ne pourra y avoir de prise en compte supérieure à la composition familiale.
- Nombre des PASS en fonction de la composition familiale :

Composition familiale *	1 personne (OD)	2 à 4 personnes (dont 1 OD)	Supérieur à 5 personnes (dont 1 OD)
Nombre de PASS / an	1	2	3

\* OD + AD (conjoint.e, enfants, etc)



Toute demande doit être transmise impérativement avant le 15 décembre 2024  
Tout dossier arrivé au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.

### Informations Ouvrant Droit :

NIA :

Mme

M.

Nom :

SLVie :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél domicile :

Tél professionnel :

Tél mobile :

E mail personnel :

Coefficient social (se reporter à l'attestation ACTIV) :

Signature :

#### UTILISATION DU PASS :

Spectacles, Concerts

Cinémas, théâtres

Musées, Expos, Monuments

Achats de livres, CD

Parc d'attraction et zoos

Abonnements numériques

Autres :

Cadre réservé à la CMCAS :

Traité le :

Montant remboursé par la CMCAS

Observations :

Montant du PASS Culture :

€